



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2017

Le 25 janvier de l'an deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTO, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais réduits du fait du caractère d'urgence de la séance, le 23 janvier 2017

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents : COLETTO Laurent, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, TEIL Christian, DURIEUX Daniel, CHAMBON Valérie, GRENOUILLER Aurélie, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, GACHET Chantal, VEROT Hélène, PAGANOTTO Aurélie, GROS Muriel, VOCANSON Laetitia.

Membres représentés :

NOWACZYK Claire donne procuration à Davy GARDETTE
MONTELMARD Gérard donne procuration à Aurélie PAGANOTTO

Ouverture de la séance : 19 h 30

Désignation du secrétaire de séance

→ Laetitia VOCANSON est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Il indique que les délais ont été trop courts pour procéder à la rédaction du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du 12/01/2016.
Dès lors, deux procès-verbaux seront soumis à approbation lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que conformément à l'article L2541-2 du CGCT, il a convoqué le

conseil municipal en urgence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le caractère d'urgence de la convocation

ETAT DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y pas d'état de décision

FINANCES LOCALES

1- Installation de préfabriqués pour l'école maternelle :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (8 Abstentions : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, CELLE Laura, VOCANSON Laetitia, PAGANOTTO Aurélie, GRENOUILLER Aurélie, GARDETTE Davy, NOWACZYK Claire, GACHET Chantal) :

- Approuve la convention de partenariat avec l'entreprise ALGECO pour les préfabriqués

2 – Financement de la subvention ATMO deuxième phase d'analyses :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Abstention : DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien)

- Approuve la prise en charge du coût de la deuxième phase d'analyses soit 9 483.00€

La séance est levée à 20h40